

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 13 novembre 2019



Convocation adressée le 6 novembre 2019
Compte rendu affiché le 21 novembre 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 novembre 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Inès DE LAVERNEE, Béatrice GAILLIOUT, Myriam PICOT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI,

Excusés : Corinne IEHL, Thomas RUDIGOZ

Procuration : Loïc CHABRIER à Myriam PICOT
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Luc LAFOND à Joëlle SANGOUARD
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Béatrice GAILLIOUT

Actualisation du tableau des emplois

Rapporteur : Loïc GRABER

Après analyse des besoins de la collectivité pour la rentrée 2019/2020 il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

PEDAGOGIE : Intervention en milieu scolaire

Vu que les effectifs des classes d'enseignement élémentaire sont en constante évolution voire en forte croissance dans certains arrondissements lyonnais, l'établissement veille à coordonner sa mission en fonction du volume d'heures allouées, soit 400 à titre hebdomadaire.

L'activité est en flux tendu pour assurer cette mission, par ailleurs l'équipe subit de nombreux mouvements de personnel.

Comme précisé précédemment, ces métiers sont soumis à une forte usure professionnelle, en raison de la multiplicité des lieux de travail, des déplacements nombreux avec port de charge, de locaux souvent inadaptés, du public difficile à gérer, et évidemment de l'accroissement des effectifs des classes.

Aussi le maintien dans l'emploi et l'accompagnement au reclassement professionnel d'un agent génère des heures complémentaires sur d'autres contrats, alors que ces heures sont amenées à se renouveler.

Il est donc proposé :

- de supprimer le poste n° 156 à 11h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de supprimer le poste n° 172 à 2h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de créer le poste n° 156' à 13h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de supprimer les postes n° 159 à 10h, n°174, 175 et 176 à 2h (ouverts aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de créer le poste n° 159' à 16h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de créer le poste n° 161' à 11h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)

Depuis 2017, le Conservatoire de Lyon a accompagné l'apprentissage de deux musiciens intervenants. Cette année, il a été décidé de suspendre le tutorat. Pour autant, il a été envisagé de recruter un des deux apprentis à l'issue de sa formation, confirmant la cohérence et le succès du dispositif.

Il est donc proposé :

- de créer le poste n° 172' à 14h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)

La mission d'orchestre à l'école (cordes) au groupe scolaire des Dahlias (Lyon 9e) était auparavant accomplie par l'un des musiciens intervenants en supplément de sa mission initiale. Il a été décidé de recruter un assistant territorial spécialisé sur cette discipline à raison d'1h30 hebdomadaire.

Il est donc proposé :

- de créer le poste n° 170' à 1h30 (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)

La création du cycle AÏCO, sur le territoire du 8e arrondissement, a mobilisé les compétences de musiciens intervenants qui ont vu leurs heures d'enseignement sur ce cycle se renouveler au détriment de la mission d'intervention en milieu scolaire.

Il est donc proposé :

- de créer le poste n° 268 à 3h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)

La réussite au concours d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2e classe d'agents contractuels en poste sur plusieurs emplois à temps non complet (de 2h à 10h), va permettre de nommer stagiaires ces agents sur des volumes horaires en adéquation avec leur mission actuelle.

Il est donc proposé :

- de supprimer les postes n° 157 à 10h n°169, n°170 et n°171 à 2h (ouverts aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de créer le poste n° 157' à 16h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de supprimer les postes n° 160 et 161 à 10h (ouverts aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de créer le poste n° 160' à 20h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de supprimer le poste n° 166 à 2h (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)
- de créer le poste n° 166' à 5h30 (ouvert aux grades d'ATEA principal 1ère et 2ème classe)

ADMINISTRATION

Les antennes du Conservatoire connaissent des évolutions en termes d'activité des enseignements et de mises à disposition d'espaces par les services de la Ville de Lyon.

Au sein de l'antenne de la Guillotière, située à l'école Jean Painlevée, l'école élémentaire a recouvert différentes salles, jusqu'alors utilisées comme salles de répétitions par le Conservatoire, nous conduisant à une évolution des horaires d'ouverture et de présence au sein de l'antenne.

Il est donc proposé :

- de supprimer le poste n° 36' d'assistant de vie scolaire à 20 h (ouverts aux grades d'adjoints techniques)
- de créer le poste n° 36'' d'assistant de vie scolaire à 15 h (ouvert aux grades d'adjoints techniques et d'adjoints techniques principaux)

Etat récapitulatif des postes modifiés au tableau des emplois :

N° de poste	Cat.	Libellé du poste	Temps hebdo
156'	B	Assistant d'enseignement artistique IMS	13h
157'			16h
159'			16h
160'			20h
161'			11h
166'			5h30
169'			14h
170'			1h30
268			3h
36''			C

Ces modifications ont reçu un avis favorable au comité technique réuni le 12 novembre 2019 et sont effectives.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **décide** les créations et suppressions de postes détaillées ci-dessus ;
- ✓ **adopte** le tableau des emplois modifiés qui en résulte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER